

Le 5 septembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 août 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Madame SEGUIN à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Recours à des vacataires pour participation aux jurys d'examen du Conservatoire

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'enseignement artistique dispensé, le Conservatoire municipal François MAZOYER organise, en fin d'année, des examens, récompensés par des diplômes, afin de permettre d'évaluer la progression des élèves.

Afin d'assurer la tenue de ces jurys, le Conservatoire propose de faire appel à des enseignants artistiques, recrutés en qualité de vacataire.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de fixer le principe de rémunération de ces vacataires, comme suit :

Type de vacation	Durée	Montant brut
Jury d'examen ou de concours	Journée de 6 heures	140 €
	Demi-journée de 3 heures	80 €

Il ajoute qu'à ces prestations pourront s'ajouter, le cas échéant, des frais de déplacement qui seront remboursés sur la base du tarif en vigueur, d'un billet SNCF 2^{ème} classe.

Il précise que conformément à la réglementation, la vacation n'ouvre pas droit au versement de l'indemnité de congés payés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220906-2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2022

Publication : 06/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour participer aux jurys d'examens en fin de cycle au Conservatoire municipal François MAZOYER,
- **FIXE** la rémunération de ces vacataires à 140 € brut la journée de 6 heures et 80 € brut la demi-journée de 3 heures,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 septembre 2022

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

